



YVETOT TRIATHLON



16ème DUATHLON DU CAUX DIMANCHE 11 MARS 2018

Championnat de Normandie M
Label féminin

Epreuve individuelle ou en relais

14h00 JUNIORS, SÉNIORS, VÉTÉRANS 10 km / 40 km / 5 km (M)

Renseignements
Jean Luc POULAIN 06 07 48 44 70

Inscription internet :
<http://www.yvetot-triathlon.fr/>

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

DUATHLON M

12h00 : retrait des dossards au Gymnase Paul Vatine - Yvetot
12h45 : ouverture du parc à vélo
13h45 : fermeture du parc à vélo, puis briefing
14h00 : départ de l'épreuve M

REMISE DES RECOMPENSES - 17H30

DROITS D'INSCRIPTION

	Licencié FFTRI	Non licencié FFTRI
M (individuel)	30 €	50 € (30 € d'inscription + 20 € pass)
M (relais)	40 €	44 € (40 € d'inscription + 4 € pass)

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION PAR INTERNET EST FIXÉE AU
VENDREDI 9 MARS.

INSCRIPTION POSSIBLE LE JOUR DE LA COURSE AVEC UNE
MAJORATION DE 5 €



YVETOT TRIATHLON



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Art.1 : Le règlement du Duathlon du Caux appliqué est celui de la réglementation FFTRI

Art. 2 : La licence FFTRI ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de moins de 12 mois doit être présenté.

Art. 3 : Pour les relais, les licences FFA ou FFC sont autorisées dans leur catégorie et sur la discipline courue (ex : licence FFC pour la partie vélo).

Art.4 : Chaque concurrent dispose de son propre équipement. Seuls seront fournis les dossards. Le port d'un casque rigide à la norme est obligatoire, jugulaire serrée à partir du moment où l'on prend son vélo jusqu'au moment où on le pose.

Art.5 : En vélo, il est interdit de rouler torse nu. Le drafting est interdit et le vélo CLM est autorisé. Les concurrents doivent respecter les règles du code de la route sous peine de carton rouge. Tout parcours coupé entraînera la disqualification du fautif. Tout véhicule suiveur est interdit et aucune aide extérieure n'est autorisée.

Art.6 : Chaque concurrent devra respecter dans le parc à vélo

l'emplacement qui lui est attribué par son numéro de dossard. Les allées doivent être maintenues dégagées. La circulation dans le parc vélo doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc est interdit à toutes personnes extérieures à l'organisation.

Art.7 : Le port du dossard est obligatoire sur le dos en vélo et sur le ventre en CAP. Le dossard doit être fixé sans pliure ni coupure et 3 points d'attache.

Art.8 : Les décisions et sanctions des arbitres seront sans appel. La règle du carton noir sera appliquée sur cette course. Tout carton engendrera 2 minutes de prison sans possibilité de ravitaillement.

Art.9 : Toute inscription est définitive sans possibilité de désengagement ou de remboursement des droits d'inscription.

Art. 10 : Tous les concurrents sont tenus d'avoir un comportement correct à l'égard des membres de l'organisation, arbitres et bénévoles. Toute attitude jugée incorrecte entraînera la disqualification du concurrent et d'un rapport auprès de la commission de discipline.

Art.11 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériel et



YVETOT TRIATHLON



en cas de non respect de la réglementation de la FFTRI, du code de la route et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

Art.12 : Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image : Sauf volonté contraire, les participants sont informés, et par conséquent acceptent et autorisent expressément de se faire photographier par Yvetot Triathlon lors de l'épreuve du Duathlon du Caux, seul ou en groupe.

L'assistance médicale

La surveillance et les éventuelles interventions médicales seront assurées par des médecins assistés par la Croix Rouge. L'équipe médicale se réserve le droit d'arrêter tout participant si son état de santé est incompatible avec la poursuite de la course.